

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS302

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'impact de la résistance croissante aux antibiotiques sur les finances sociales et étudiant les possibilités pour notre système de santé d'y répondre.

Ce rapport évalue en outre les effets directs anticipés des dispositifs proposés sur l'évolution des recettes et des dépenses de la sécurité sociale.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La résistance aux antibiotiques est un phénomène alarmant qui met au défi notre système de santé. Un rapport de l'OMS du 20 septembre 2017 a mis en lumière ce grave danger, susceptible d'entraîner *“une augmentation des dépenses médicales, une prolongation des hospitalisations et une hausse de la mortalité.”* Notre pays doit d'urgence changer sa façon de prescrire et d'utiliser les médicaments antibiotiques. Ce rapport préparera ce tournant.